

Image not found or type unknown



Suppression de la modulation des heures de travail

Par **Anne3363**, le **12/05/2022** à **18:50**

Bonjour,rrnrnJe travaille dans une entreprise de moins de 50 salariés et nous sommes annualisés. Le chef d'entreprise a décidé de supprimer la modulation dès le mois d'avril parce que le volume d'heure, de l'ensemble des salariés, à devoir est trop important. En avril, j'ai donc eu 4 heures en moins sur mon salaire. Un collègue m'a dit avoir eu 32 heures en moins.rnrnIl nous a mis devant le fait accompli, nous n'avons pas été prévenus, pour info la modulation est écrite sur mon contrat de travail et une note de service est affichée dans les locaux.rnrnJ'aurai voulu savoir si c'était normal et/ou légal ?rnrnPar avance merci de votre réponse.